

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Centrale d'enrobage mobile temporaire sur la commune principale de l'AIOT Lou Fieiraou 34400 SATURARGUES.**

**La référence de votre dossier est A-4-0HNYGIO8Q9 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 23/04/2024 à 10h38 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr**

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **42385789500035**

Organisme : **ATDx**

Fonction : **ingénieur environnement**

## Personne morale

N° SIRET **42861352500032**

Raison sociale **EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON**

Forme juridique **Société par Actions Simplifiée (SAS)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**82 rue JB Calvignac**

**CS 70013**

**34670 BAILLARGUES**

## Signataire

Qualité : **Président**

## Référent

Fonction : **Régional Qualité Prévention Environnement**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Centrale d'enrobage mobile temporaire**

Description des activités :

**Un dossier de demande d'enregistrement a été déposé le 26 mars 2024 par EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON pour l'exploitation d'une centrale mobile d'enrobage au bitume relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2521-1 de la nomenclature ICPE. Cette installation sera exploitée de septembre à décembre 2024 pour les besoins d'un chantier de réfection de l'A709 ayant lieu pendant cette période. Afin de pouvoir exploiter cette installation et de produire les enrobés routiers, des installations classées associées, relevant du régime de la déclaration, devront être exploitées sur le site par EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON pendant cette période, à savoir: - une station de transit de produits minéraux d'une surface de 10 000 m<sup>2</sup> (rubrique 2517-2), - un dépôt de bitume d'une capacité totale de 145 tonnes (rubrique 4801-2), - un stockage en cuves aériennes de produits pétroliers (fioul lourd TBTS, Gasoil Non Routier) d'une capacité totale de 63,5 tonnes (rubrique 4734-2), - une chaudière de puissance 390 kW et 2 groupes électrogènes de puissance respective 800 et 80 kW (rubrique 2910-A-2), - un procédé de chauffage utilisant un fluide caloporteur (volume 3000 L) à une température inférieure à son point éclair (rubrique 2915-2). La présente téléprocédure vise à déclarer ces installations relevant de la déclaration en parallèle de l'instruction de la demande d'enregistrement de la centrale mobile d'enrobage présentée ci-avant.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

**Lou Fieiraou**

**34400 SATURARGUES**

X : 700000

Y : 6600000

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2517	2517-2	Station de transit de produits minéraux autres Houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses	Superficie de l'aire de transit 10000 m2	D	
4801	4801-2		Quantité susceptible d'être présente 145 t	D	2 cuve de bitume de 55 et 90 m3
4734	4734-2-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale susceptible d'être présente 63.5 t	DC	50 m3 (55 t) de fioul lourd TBTS; 13 m3 de Gsaol non routier (GNR) 1 chaudière au FOD de 390 kW; 2 groupes électrogènes au biodiesel de 800 et 80 kW 3000L d'huile thermique chauffée à 200°C pour un point éclair à 236 ° C surface du
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 1.27 MW	DC	
2915	2915-2	Procédés de chauffage	Quantité totale de fluides présente 3000 L	D	

2.1.5.0	2	Rejets d'eaux pluviales	Surface 2.2 ha	D	site de 2,2 ha
---------	---	-------------------------	----------------	---	----------------

## 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Le procédé d'enrobage à chaud de matériaux routiers au bitume ne génère pas de déchets. Les seuls déchets générés par l'installation sont les déchets liés à l'entretien des engins et des installations (chiffons souillés, huiles de vidange, etc.). Ce sont des déchets dangereux qui seront stockés conformément à la réglementation en vigueur et évacués par des organismes agréés.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **2 bâches à eau de 60 m3 chacune, soit 120 m3 au total**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Une procédure d'alerte sera affichée sur le site et le personnel sera formé et équipé de moyens permettant d'alerter les services d'incendie et de secours (téléphones portables).**

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **Le numéro de dossier de la téléprocédure liée au rapportage MCP est le suivant : 16888964.**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Non**

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Enregistrement d'une centrale mobile d'enrobage au bitume	26/03/2024	DREAL
L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)		